



**PRÉFET
DU GERS**






*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.gers.gouv.fr

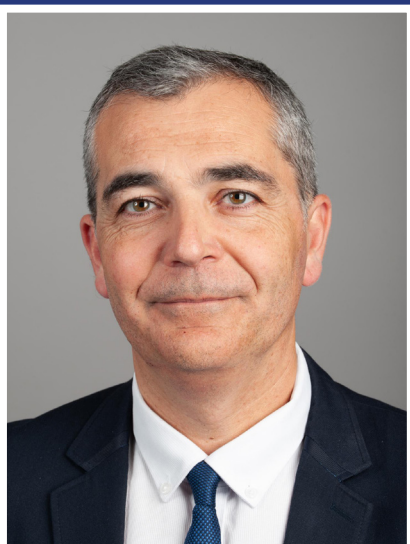
L'action des services
de l'Etat dans le Gers

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**

-  facebook.com/prefet.du.gers
-  twitter.com/prefet32
-  instagram.com/prefet32
-  youtube.com/@prefet32
-  linkedin.com/company/prefet-du-gers

Edito

Le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2022 permet de donner aux élus et habitants du département une vision d'ensemble des actions menées par les services de l'État dans le Gers, dans le quotidien comme pour les grands projets structurants et visant à améliorer notre cadre de vie, en particulier au travers de la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement, dont le suivi territorial est retracé dans le baromètre accessible sur Internet.



Durant l'année 2022, les services de l'État ont été particulièrement mobilisés face aux crises qui ont frappé l'ensemble du territoire national, telles que le conflit en Ukraine et ses conséquences ou la COVID-19, ou celles qui ont affecté plus spécifiquement le Gers, comme les conséquences du changement climatique et l'influenza aviaire. Après des agriculteurs, des entreprises et des collectivités territoriales, les services de l'État ont répondu présent, en les accompagnant et en accordant des aides financières. Illustrant la solidarité gersoise, je tiens à souligner l'action conjointe avec les élus locaux et les associations pour accueillir 233 ressortissants ukrainiens dans notre département.

Garants de la sécurité et de l'ordre public, les services de l'État, notamment les forces de sécurité, travaillent de concert avec les services et associations de sécurité civile et les collectivités territoriales. En 2022, en liaison étroite avec l'autorité judiciaire, ils se sont particulièrement impliqués pour renforcer la sécurité routière, lutter contre les violences intrafamiliales et faciliter la collecte et la déclaration des armes non déclarées.

Afin de répondre à l'exigence de qualité des services publics, le déploiement des maisons France Service, aujourd'hui au nombre de 24 dans le Gers, a été poursuivi, et des dispositifs de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage ont été installés dans plusieurs communes afin de répondre à la forte augmentation de la demande. Engagés dans une amélioration de la relation avec l'utilisateur, les services de l'État continuent aujourd'hui à accompagner les usagers dans l'accomplissement des procédures dématérialisées, en lien avec les conseillers numériques présents dans plusieurs structures du département.

Encourageant le développement local, les services de l'État soutiennent les collectivités territoriales dans leurs projets par le biais de partenariats contractuels, de dotations de fonctionnement et d'investissement et d'aide à l'ingénierie par le biais de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Devant répondre aux défis d'un développement durable, les services de l'État ont coordonné la gestion de l'eau et renforcé les contrôles aux atteintes à l'environnement, toujours en se concertant avec les acteurs du département. Portant l'ambition d'une transition écologique réussie, des mesures ont été prises en faveur de la préservation de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique du bâti public.

Je souhaite remercier les agents de l'État, qui mènent avec professionnalisme et engagement leurs missions au service de leurs concitoyens, et saluer l'esprit constructif et la volonté de partenariat qui s'expriment au quotidien pour conjuguer nos responsabilités respectives et nos compétences afin d'assurer la pleine efficacité de notre action et son effectivité, c'est-à-dire sa mise en œuvre jusqu'au dernier kilomètre.

Laurent Carrié
Préfet du Gers



SOMMAIRE

ASSURER LES SÉCURITÉS SUR LE TERRITOIRE 5

- Sécurité routière
- Abandon d'armes
- Contrats de sécurité intégrée
- Lutte contre les violences intrafamiliales
- Prévenir les risques de chute lors des travaux en hauteur

FAIRE FACE AUX CRISES ET SOUTENIR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE 8

- Les crises
- Les dispositifs d'aide
- Les exercices

RÉAFFIRMER LA COHÉSION ET LA CITOYENNETÉ 13

- Elections présidentielles et législatives
- Santé
- Accompagnement des publics vers l'emploi
- Territoire éducatif rural Armagnac
- France Services
- Déploiement des dispositifs de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage
- Dispositif AGIR
- Relations avec l'utilisateur
- Réforme de la fiscalité pour les particuliers
- Elections professionnelles

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET CONFORTER SON ATTRACTIVITÉ 17

- Accompagnement des collectivités territoriales
- Politique du logement et des aides à la pierre
- La téléphonie mobile

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DURABLE 21

- Eau
- Préservation de la biodiversité
- Projet de Parc Naturel Régional Astarac
- Création pôle EnR
- Plan de relance de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat



**Assurer
les sécurités
sur le territoire**

Sécurité routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

L'année 2022 a connu une baisse de 3 % des accidents corporels par rapport à 2021, mais une hausse du nombre de tués de 40 %.

14 personnes ont perdu la vie sur les routes gersaises et 170 usagers de la route ont été blessés dont 78 hospitalisés.

Les usagers vulnérables ont été particulièrement touchés avec 5 tués (4 en deux roues et 1 piéton).

L'infrastructure routière a été améliorée avec le contournement de Gimont par la RN124 en 2x2 voies, inauguré en présence de Jean Castex, Premier Ministre, le 14 février 2022.

Concernant l'aménagement du dernier tronçon Gimont - l'Isle Jourdain conformément aux engagements pris en 2021 lors de la venue du Premier Ministre, les autorisations environnementales ont été accordées et les marchés de travaux ont été signés fin 2022.



Abandon d'armes



Du 25 novembre au 2 décembre 2022, une opération d'abandon d'armes simplifiée à l'État a été mise en place (ARMODROMES), et les détenteurs d'armes ont pu être accompagnés pour la création de leur compte SIA (207 comptes créés et 454 armes enregistrées).

Cette opération a permis également de signaler la présence d'engins explosifs (grenades, obus...).

Contrats de sécurité intégrée

Trois Contrats de Sécurité Intégrée ont été signés sur Auch, Condom et Fleurance avec le Procureur de la République.

Le contrat de sécurité intégrée est un nouvel outil partenarial qui s'inscrit dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance.

Il concrétise un engagement réciproque entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de sécurité et de tranquillité publique.



Lutte contre les violences intrafamiliales

Une intervenante sociale intervient désormais à temps plein en Police/Gendarmerie.

365 personnes ont bénéficié de son action (+ 20 % par rapport à 2021).

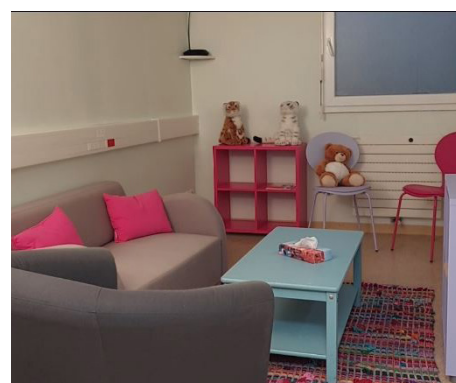
36 personnes victimes de violences ont été installées en 2022 dans les 18 places d'hébergement d'urgence dédiées et les 14 places en ALT (aide au logement temporaire 6 mois renouvelables).

Une Maison de Protection des Familles a été ouverte en octobre 2022, au groupement de gendarmerie du Gers. Elle renforce l'engagement de la gendarmerie dans le suivi et l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Elle est composée de 5 militaires, experts en matière de violences intrafamiliales (majeurs et mineurs). L'unité développe aussi son action en terme de prévention. Le soutien aux victimes est assuré 7 jours/7 grâce à un système de permanences.



Baromètre de l'action publique
Les objectifs assignés à fin 2022
ont été remplis, avec la création
de 32 places d'hébergement.



Prévenir les risques de chute lors de travaux en toiture et en hauteur

A la suite de plusieurs accidents du travail, dont un mortel, la DDETSPP du Gers et la DREETS Occitanie ont engagé une action afin de sensibiliser et mobiliser les professionnels du bâtiment gersois sur la prévention du risque de chute de hauteur, notamment lors des travaux en toiture.



[RETOUR SOMMAIRE](#)



**Faire face aux
crises et soutenir
la résilience
du territoire**

La grippe aviaire

La filière volailles, et notamment l'emblématique filière canards gras, a été à nouveau touchée par une épizootie d'influenza aviaire, constituant la cinquième crise depuis 2015.

- 47 foyers (38 élevages de palmipèdes et 9 de gallus, 1 basse-cour et 1 cas dans la faune sauvage (Héron),
- 58 élevages dépeuplés soit 207 537 animaux abattus (134 768 palmipèdes et 72 769 volailles maigres),
- 56 élevages dépeuplés en abattage préventif (39 palmipèdes et 17 gallus) soit 336 869 animaux abattus (172 514 palmipèdes et 164 355 volailles maigres).



Le total des indemnités sanitaires aux propriétaires d'animaux s'élève à 4 503 742 € (valeurs des animaux et autres frais).

Concernant l'indemnisation économique (pertes d'exploitation), 420 exploitants ont été aidés à hauteur de 11,7 M d'€.

En 2022, 84 établissements, et notamment les éleveurs de volailles interdits de production, ont été autorisés à recourir à l'activité partielle pour cause de crise aviaire, couvrant 719 salariés.



Au total, 106 000 heures ont été indemnisées, pour un montant financier global de 830 442 € versés.

Les sinistres climatiques

Les phénomènes climatiques ont été plus fréquents mais aussi plus intenses : inondations suite aux orages, sécheresse...

Dans l'agriculture, de forts orages de grêle ont détruit une partie des récoltes de céréales et de raisins. Un épisode exceptionnel de sécheresse a affecté les cultures, il a ainsi conduit à des restrictions d'irrigation très importantes et a durement touché les prairies de pâtures des éleveurs.



Deux gels printaniers exceptionnels ont eu lieu tant en 2021 qu'en 2022, avec un fort impact sur l'arboriculture et la viticulture gersoise.

En 2022, gel, grêle et sécheresse ont fortement impacté la viticulture gersoise avec un rendement moyen de 67,1 hectolitres par hectares (hl/h), soit une perte de 26 % par rapport à la moyenne des dix dernières années (91 hl/ha) et le plus bas rendement de la période 2010-2023.



La crise ukrainienne

Après l'agression de la Russie contre l'Ukraine, le département du Gers, grâce à un effort de l'ensemble des acteurs du département, a accueilli 233 ressortissants ukrainiens en 2022 (160 adultes et 73 mineurs).

160 autorisations provisoires de séjour ont été délivrées et 92 renouvellements réalisés.

Dès le mois d'avril, 40 déplacés ukrainiens ont été accueillis dans un premier « sas d'urgence » installé dans un camping, puis un centre de premier accueil a ouvert en juillet à Laguian Mazous, pour accueillir 30 nouvelles personnes.



Globalement, 95 personnes ont été relogées :

- 25 chez une personne privée (8 logements)
- 27 en logements communaux (7 logements)
- 41 ont intégré un logement social, dans 12 logements.

L'accueil et l'accompagnement des familles réinstallées s'est également poursuivi : 54 personnes (11 familles) ont intégré un logement dans diverses villes du département, en étroite collaboration avec les maires et un réseau de bénévoles.

Au 31 décembre 2022, 89 ressortissants ukrainiens avaient quitté le département pour retourner en Ukraine ou rejoindre de la famille dans d'autres départements.

Les dispositifs d'aide

Pour les agriculteurs

L'État a mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement spécifiques à l'agriculture :

- plan de relance face à la crise COVID,
- fonds d'urgence pour soutenir les trésoreries face au gel et à la grêle,
- calamités agricoles et divers dispositifs exceptionnels pour indemniser une partie des pertes de récoltes et des dégâts non assurés suite aux épisodes de gel,
- grêle et sécheresse,
- dégrèvement de Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) pour perte de récoltes suite aux événements climatiques (gel, grêle) du printemps/été (10,5 M€ de dégrèvement de TFNB en 2022),
- indemnisation des volailles abattues pour motif sanitaire,
- indemnisation des pertes économiques dues aux restrictions de production,
- remboursement de la TICPE-TICGN (aide aux carburants et combustibles) consécutive à l'augmentation du coût de l'énergie liée au conflit en Ukraine.

Sur 2021 et 2022, ce sont près de 70 M€ d'aides exceptionnelles de crise qui ont été versées pour l'agriculture, soit 25 % de plus que les 270M€ d'aides habituelles de la politique agricole commune.

Ce chiffre ne présente pas encore l'intégralité de l'accompagnement de l'État puisqu'un certain nombre de dispositifs ont été payés en 2023 (une partie des calamités agricoles 2022 et des indemnisations influenza aviaire 2022).



Les dispositifs d'aide

Pour les entreprises

3 884 dossiers ont été payés pour un montant de 6 699 892 €.



Le remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN) a été mis en place pour faire face aux coûts de l'énergie.

Concernant la crise énergétique, un point de contact local a été désigné, en la personne du conseiller départemental à la sortie de crise.

Des aides au guichet gaz et électricité ont été mises en place, avec 9 demandes déposées par les entreprises et 4 496€ versés.

Pour les collectivités territoriales

Le dispositif de soutien des collectivités, confrontées, du fait de l'épidémie du Covid-19, à des diminutions de recettes et d'épargne brute (article 113 LFI 2022), a été mobilisé au bénéfice de :

- 5 Services Publics Industriels et Commerciaux, pour un montant de 70 953 €
- 3 Services Publics Administratifs, pour un montant de 21 071 €



Le filet de sécurité «inflation» (article 14 LFR1 2022) a permis de soutenir les collectivités impactées par la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022. 261 113 € d'acomptes ont été versés à 42 collectivités.

Par ailleurs, l'année 2022, avec ses vagues de sécheresse combinées avec des périodes d'humidification, a entraîné des mouvements de terrain sur les sols argileux, causant des dommages de type fissures sur les bâtis.

Une hausse du volume des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est constatée en raison de phénomènes climatiques plus fréquents mais aussi plus intenses : inondations suite aux orages (24 demandes communales) et sécheresse (160 demandes).

Pour les particuliers

Au titre des dispositifs de crise, une aide exceptionnelle de 15 centimes d'euros HT par litre de carburant a été mise en place, s'inscrivant dans le plan de résilience.

Le Gouvernement a maintenu le bouclier tarifaire mis en place à la fin de l'année 2021. Celui-ci permet de plafonner la hausse des factures d'électricité à 4 % et de geler les prix du gaz à leur niveau d'octobre 2021. Le dispositif a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, 230 millions d'euros sont prévus pour les ménages modestes qui se chauffent au fioul.



Les exercices

Pour préparer la gestion de crise, le service des Sécurités de la préfecture a organisé 6 exercices de grande ampleur (dont inondations / spéléologie / NOVI aéroport / exercice national délestage électrique), et participé à un exercice de Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) départemental dans l'enseignement privé.

Avril 2022 - Exercice spéléo secours Lannepax



Octobre 2022 - Exercice NOVI aéroport d'Auch



[RETOUR SOMMAIRE](#)

A close-up photograph of a person's hand, wearing a blue and white striped shirt, holding a white envelope. The hand is positioned over a clear glass ballot box. The background is a solid light blue color. The text "Réaffirmer la cohésion et la citoyenneté" is overlaid in white, bold, sans-serif font across the bottom half of the image.

**Réaffirmer
la cohésion et
la citoyenneté**

Elections présidentielles et législatives



Plus de 147 000 électeurs ont été invités, à quatre reprises, à se rendre dans les 509 bureaux de vote ouverts pour élire le Président de la République, ainsi que les deux députés à l'Assemblée nationale, dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes.

Plus de 600 000 enveloppes de propagande ont été distribuées. Le colisage (envoi des bulletins de vote aux mairies) qui a été réinternalisé, a été réalisé à la salle des fêtes d'Ordan-Larroque par plus d'une trentaine d'agents de l'État.

Santé

Dans le cadre du Ségur de la santé, de nombreux établissements sanitaires et médicosociaux ont bénéficié d'aides financières, notamment le CH d'Auch et le CHI de Lombez-Samatan pour le projet de reconstruction et réhabilitation du site à Lombez.

L'année a été celle de la signature du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), ou encore de la mise en place du comité départemental de l'école inclusive (CDEI) avec la DSDEN du Gers.

Elle s'est achevée avec la première réunion du Conseil National de la Refondation Santé à Auch (instance de concertation ayant pour objectif d'apporter des réponses concrètes au territoire).



Accompagnement des publics vers l'emploi

Le **Contrat d'Engagement Jeune** s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution ».

C'est une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

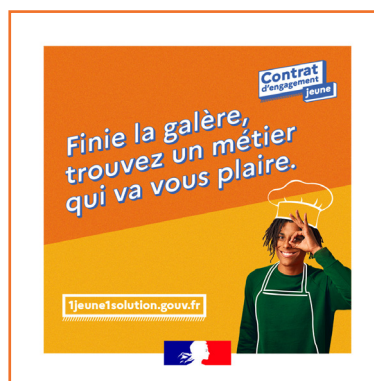
Il propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement individuel et intensif, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi.

Quand un jeune signe son contrat, il bénéficie :

1. D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et

jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable ;

2. D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;



3. D'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Les objectifs assignés à la Mission Locale ont été dépassés (464 CEJ + 103 entrées en GJ du début d'année), et Pôle Emploi a réalisé 234 entrées en CEJ.

La Mission Locale a accompagné en priorité les jeunes peu ou pas diplômés (58 % non diplômés).

Baromètre de l'action publique
Les objectifs ont été dépassés,
avec 698 CEJ signés à fin 2022.

Territoire éducatif rural « Armagnac »



Le Territoire éducatif rural « Armagnac » a fait l'objet d'une convention signée en février 2022, qui formalise le travail partenarial entre les collectivités concernées (communautés de communes du Grand Armagnac et Bas Armagnac, ville de Condom), le Département, la Préfecture et l'Éducation Nationale. L'enjeu est de mobiliser un réseau de coopération locale, sous forme d'une alliance éducative autour de l'école, pour favoriser la réussite des élèves, notamment les plus défavorisés.

Maison France Services

La fréquentation des 24 établissements France Services a augmenté de 36 % (48 802 accompagnements réalisés) et le nouvel établissement de Marciac a été inauguré par la sous-préfète de Mirande en mars 2022.



Déploiement des dispositifs de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage.

Suite à la forte augmentation des besoins liée à l'effet de rattrapage des demandes non effectuées durant la crise sanitaire, de nouveaux dispositifs de recueil ont été déployés dans le département pour permettre de réduire les délais de prise de rendez-vous.

Ainsi, pour le Gers, cinq nouvelles communes (Masseube, Saint-Blancard, Mauvezin, Marciac, Riscle) ont été retenues pour en être équipées, ce qui porte le nombre total à 17.



Dispositif AGIR

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.

Concernant l'accueil de réfugiés, le Gers est l'un des 3 départements d'Occitanie à avoir été retenu pour mettre en place le dispositif AGIR, opérationnel depuis le 2 décembre.



11 bénéficiaires de la protection internationale sont accompagnés.

Relations avec l'utilisateur



Poursuite des démarches qualifiées pour l'amélioration de la relation avec l'utilisateur avec l'obtention en septembre par la préfecture du label QUALIPREF et l'engagement de l'ensemble des services de l'État (préfecture, DDT, DDETSPP...) dans le dispositif Service Publics +.



L'information des citoyens fait également l'objet d'une attention particulière.

Le site internet des services de l'État a été visité plus de 600 000 fois, et le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux est en augmentation (+16 % pour Facebook, + 7 % pour Twitter).

Par ailleurs les usagers sont accompagnés dans l'accomplissement des procédures dématérialisées. Ainsi, 538 usagers ont été accueillis au point numérique et 4 600 renseignés à l'accueil de la préfecture (sans compter les personnes accueillies dans les deux sous-préfectures), 2 551 à l'accueil de la DDT.



La création d'un compte instagram en avril a permis de compléter l'information, notamment à destination d'un public jeune (600 followers).



Réforme de la fiscalité pour les particuliers

La dernière vague de suppression de la taxe d'habitation 2022, pour les résidences principales, représente pour les 36 199 foyers gersois concernés en 2022, un gain global de 14 millions d'euros, soit 413 euros en moyenne par foyer.



De même la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022 a constitué un gain de 11 millions d'€ pour les 64 248 foyers concernés.



Elections professionnelles



L'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles dans les administrations.

Elles constituent une étape importante dans le cadre du dialogue social indispensable au fonctionnement des services de l'État.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



Favoriser un
développement
équilibré
du territoire
et conforter
son attractivité

Accompagnement des collectivités territoriales

Poursuite des dispositifs contractuels engagés avec les collectivités

Action Cœur de Ville : Auch est lauréate depuis 2018 de ce dispositif dédié aux villes moyennes, qui vise à redynamiser leur cœur de ville et renforcer leur attractivité.

Les 24 communes labellisées « **Petites Villes de demain** » ont vu leurs conventions opérationnelles (qui valent Opération de Revitalisation de Territoire) signées en 2022, jusqu'à début 2023.



Le contrat de ville du Grand Garros : son évaluation finale du contrat a été menée en 2022.



182 000€ de crédits politique de la ville ont été consacrés au financement d'actions telles que la résidence de quartier (clôturée par le spectacle participatif « Traversée » qui a réuni plus de 4000 spectateurs), le plan quartier d'été (avec 1646 participations aux actions portées par 19 structures).

Grâce au Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Grand Garros, 212 logements locatifs sociaux ont été requalifiés et/ou résidentialisés correspondant à 13 bâtiments traités. Dans le cadre de la reconstitution de l'offre des logements locatifs sociaux démolis, 3 ont été livrés sur Auch.



Les **Contrats de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE)** : il s'agit de l'outil privilégié de contractualisation avec les territoires, portés par les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR). Les 4 PETR Gersois ont élaboré en 2022 leur première maquette de programmation de projets et l'Agence de l'Eau Adour Garonne est désormais signataire de l'ensemble des 4 contrats.

Dotations aux collectivités

Fonctionnement

265 M d'€ de dotations ont été versées aux collectivités, qui permettent de participer au fonctionnement et à l'investissement des communes, des intercommunalités, du Département et des autres EPCI du Gers.

Ce montant est en augmentation de 39 % par rapport à 2021, grâce à l'attribution de nouvelles compensations en 2022 qui s'élèvent à 80,5M€, en faveur du soutien budgétaire et de la trésorerie des collectivités : filet de sécurité, versement d'une fraction de la TVA aux EPCI et au Département, versement de la TICFE au Département et compensation de la revalorisation anticipée du RSA au département.

Salle omnisports de Laujuzan - financement DETR et DSIL



La salle omnisports et associative "Germain LASSIS" Crédits : CLA

Investissement

Les subventions de l'État au bénéfice des collectivités locales gersoises pour le financement des projets d'investissement atteignent 22 M d'€ en 2022 tous dispositifs confondus (DETR, DSIL, DSID et FNADT).

- DETR : 272 dossiers financés, pour 14 962 993 € programmés (+ 3 % par rapport à 2021) ;
- DSIL: 25 dossiers financés, pour 4 773 473€ de subvention, dont le projet de la collégiale de La Romieu qui a bénéficié d'un financement sur la réserve régionale de 1 M d'€.
- DSID (Dotation de soutien à l'investissement départemental) : 1 644 833 € pour 5 dossiers financés.
- FNADT : 1 017 363 € attribués au total

Dont 194 600 € pour le projet du centre d'art du château de Lavardens (restauration et aménagement de l'aile nord-est) et 300 000 € pour le projet des thermes de Lectoure.

Des subventions ont également été accordées pour le fonctionnement des Maisons France Services et les chefs de projets PVD, ainsi que pour les Assises du Commerce 2022 de la ville d'Auch.

France Services Nogaro - financement DETR



Appui à l'ingénierie de l'ANCT

Appui à l'ingénierie de l'ANCT pour un accompagnement sur mesure des projets des collectivités, en complément des autres acteurs de l'ingénierie locale.

La délégation territoriale de l'ANCT a accompagné en 2022 deux nouvelles demandes d'ingénierie et suivi les 13 accompagnements en cours, comme par exemple :



- la mission d'accompagnement de la revitalisation d'une friche agricole GERSYCOOP à Fleurance
- une étude d'opportunité et de faisabilité de la cité de l'orgue à Plaisance du Gers
- la définition et mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation pour favoriser la relance de l'économie touristique du Pays d'Armagnac

La feuille de route 2023 de la délégation territoriale a été finalisée, recentrée sur 3 axes d'accompagnement : la ruralité, l'attractivité et le désenclavement, la transition écologique.



Par ailleurs, le Programme National Ponts, lancé en 2021, avait pour but d'appuyer les communes sur le recensement de leurs ponts et murs de soutènement.

L'implication conjointe du Cerema, du Conseil Départemental, et des services de l'Etat a permis (en phase 1) la réalisation de diagnostics sur 412

communes gersoises en 2022, qui se sont vu remettre un carnet de santé pour chaque ouvrage.

La synergie créée entre les acteurs se poursuit avec l'accompagnement des travaux, et les phases suivantes du programme déclinées sur 2022 et 2023.

Politique du logement et aides à la pierre



493 logements du parc privé ont été aidés par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

MaPrimeRénov', dispositif national ouvert à l'ensemble des ménages, a permis de financer dans le Gers 2910 dossiers pour 11, 89M€ d'aides.

Concernant le parc public, 205 logements sociaux ordinaires ont été agréés, dont 80 réservés à des ménages aux ressources très modestes.

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, 92 signalements ont été traités, avec une augmentation des situations complexes (incurie et périls).

Le plan d'actions adopté en 2021 a été mis en œuvre, dont une formation des élus et de leurs services via l'organisation de 4 séances à Seissan, Fleurance, Saint-Germier et Termes d'Armagnac. Les collectivités ont été accompagnées dans leurs actions de traitement de l'habitat dégradé.



Exemple de rénovation réalisée grâce à MaPrimeRénov'



La téléphonie mobile

Fin 2022 et depuis le début du dispositif, 26 antennes de téléphonie mobile 4G ont été implantées sur les communes isolées du territoire, grâce au dispositif de couverture ciblée du New Deal, dispositif de l'État copiloté avec les collectivités, qui vise notamment à permettre une couverture mobile de qualité dans des zones mal couvertes et peu denses.

Baromètre de l'action publique
Alors que l'objectif était de 22, ce sont 26 pylônes qui ont été mis en service à fin 2022.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Favoriser un
environnement
durable**



L'eau

La sécheresse 2022 a été hors normes. La mobilisation et le suivi de l'État, de la chambre agriculture, des professionnels de la distribution de l'eau, ont été soutenus, pour une gestion concertée de l'eau, dans le cadre du rôle de coordonnateur de sous-bassin de la Neste assuré par le préfet du Gers.

Le déficit pluviométrique exceptionnel, qui a débuté dès l'hiver 2021-2022, s'est poursuivi durant toute l'année 2022. Conjugué à plusieurs vagues de chaleur, la sévérité de cette situation a nécessité la prise de mesures afin de préserver les usages de l'eau et de garantir la salubrité publique et l'approvisionnement en eau potable de la population.



Dès le mois de juin 2022, en concertation avec les acteurs, plusieurs mesures de restrictions, encadrées par 31 arrêtés préfectoraux, ont également été mises en œuvre sur le département en lien avec l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau.

Pour faire face aux atteintes à l'environnement, plus de 600 contrôles ont été réalisés en 2022 par les services de l'État chargés de la police de l'eau et de la nature.

Compte tenu de la sévérité de l'étiage 2022, les services de police de l'eau ont conduit plus de 90 actions de contrôle des restrictions d'usage de l'eau auprès de l'ensemble des usagers du département.

De manière à sécuriser la production alimentaire et à garantir durablement l'usage raisonné de l'eau pour les usages agricoles, 10 créations et agrandissements de plans d'eau ont été autorisés en 2022, dans la continuité des actions engagées depuis ces dernières années par les services de l'État. Ces ouvrages ont pour vocation à réduire les prélèvements en cours d'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne est entré dans sa phase d'élaboration en 2021, après la signature de l'arrêté interdépartemental en fixant son périmètre le 24 août 2020 et l'arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 16 février 2021. En 2021 et 2022 ont principalement eu lieu les phases d'état des lieux et diagnostic du territoire, qui définissent l'état initial de la ressource et font une synthèse des connaissances sur celles-ci. Ces phases sont indispensables aux phases suivantes de tendances et scénarii puis de définition de la stratégie sur le territoire. L'état des lieux sera finalisé au printemps 2023, avant le lancement de la concertation citoyenne sur tout le territoire.

La préservation de la biodiversité

Dans le cadre des politiques publiques en faveur de l'environnement, notamment la Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP) qui ambitionne de protéger 30 % des espaces naturels nationaux à l'horizon de 2030, le préfet a signé le 30 juin 2022, le premier Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) dans le département. Cet arrêté, pris au terme d'une large consultation, vise à préserver la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*) sur un territoire de plus de 15 ha, situé sur la commune de l'Isle-Jourdain.

283 contrôles ont été menés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). 55 infractions ont été comptabilisées.



Le projet de parc naturel régional Astarac

Après la réalisation d'une visite d'opportunité en décembre 2021 et l'expression des avis des instances nationales et des services déconcentrés, le Préfet de Région a rendu le 19 avril 2022 un avis

d'opportunité favorable sur le projet de création du PNR Astarac, puis a communiqué une note d'enjeux le 28 octobre 2022.

La création d'un pôle EnR



Dans l'objectif d'accueillir en co-responsabilité le développement des énergies renouvelables et en cohérence avec la charte pour le développement des EnR, un pôle EnR départemental, placé en DDT, a été créé, instance qui sert de cadre de dialogue.

Pour 2022, ses actions se sont focalisées sur la mission opérationnelle de conseil aux porteurs de projets en phase amont des dossiers (14 projets).

Par ailleurs, l'adoption d'une charte pour le développement des Énergies Renouvelables dans le Gers constituera un référentiel commun pour guider l'action de ses 34 signataires et élargir leur coopération dans l'accueil et le suivi de ce développement. Symbole de co-construction, ce document a été élaboré et soumis en 2022 aux contributions des signataires, des citoyens et associations, pour une signature en 2023.

Cette charte cadre les attentes communes des acteurs du département (État, EPCI et PETR, associations de maires, porteurs de SCOT, Conseil Départemental et Région, Chambres Consulaires, Territoire d'Énergie) pour accueillir les EnR. Elle exprime des choix d'exploitation rationalisée des potentiels du territoire, intégrant les intérêts locaux, mais aussi l'ambition de contribuer à l'atteinte des objectifs issus de la programmation annuelle de l'énergie. Des principes conducteurs partagés et des engagements propres à chaque catégorie d'acteur y sont exprimés.

Le plan de relance de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat

Le dossier présenté par la préfecture du Gers a été retenu, sont prévus :

- la restauration, le remplacement ou la rénovation de plus de 200 menuiseries de la préfecture et l'isolation des combles
- des travaux de sécurisation du mur de soutènement de la sous-préfecture de Condom
- l'isolation des combles et la mise en place des protections solaires à la DDT

Trois sites de la direction des impôts seront réhabilités sur 2022-2023 :

- le site des services de la DDFIP,
- le Centre des Finances Publiques d'Auch,
- la maison de l'État à Condom,

pour un total de 2,5 M d'€ de travaux.





**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR POUR LE GERS EN 2022

L'action des services de l'Etat

Préfecture du Gers
3, place du préfet Claude Erignac
32000 Auch

www.gers.gouv.fr



Directeur de la publication
Laurent Carrié, préfet du Gers

Conception
Service communication

Crédits photos
Service communication
Freepik - ADASEA - Grand Auch
ARAC Occitanie